



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

inondations

Question écrite n° 132469

Texte de la question

M. Daniel Garrigue attire l'attention de M. le ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur le projet de démantèlement du Service de prévision des crues (SPC) du bassin de la Dordogne qui regroupe six départements (Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Dordogne, Gironde et Lot) pour créer un service unique à Bordeaux au sein de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). Il souligne que rien ne semble justifier ce démantèlement puisque ce SPC a une masse suffisante pour éviter d'être démantelé. Il ajoute que ce SPC a fait l'objet d'investissements publics d'envergure (1,5 million d'euros ces quatre dernières années) et dispose ainsi des matériels les plus performants en matière de transmission, de prévision et de sécurité. Il serait donc malvenu de démanteler ce service pour en recréer un nouveau à Bordeaux, sans possibilité de reprise du système existant. Ce qui nécessiterait de lourds investissements et de nouveaux financements, si difficiles à débloquer au regard de la situation de nos finances publiques. Aussi, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement au regard de ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Garrigue](#)

Circonscription : Dordogne (2^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132469

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mai 2012, page 3219

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)